



UNSA Territoriaux Eurométropole

Immeuble de la Bourse - 1, Place de Lattre de Tassigny - 67076 STRASBOURG Cedex

Poste 87029 ou 81132 - Tél. : 03 68 98 70 29 - Port. : 06 32 10 95 72

E-mail UNSA Eurométropole : unsa.syndicat@strasbourg.eu

Site UNSA Eurométropole: <http://unsacus.e-monsite.com/> Site UNSA UD 67: <http://unsaterritoriaux67.e-monsite.com/>

INFOS DERNIÈRES

N° 745 - 19 novembre 2015

Adhésion partielle de l'Eurométropole au Centre de Gestion du Bas-Rhin

Le **Conseil de l'Eurométropole** sera appelé à adopter une **délibération** visant à une **adhésion partielle** de l'**Eurométropole de Strasbourg** au **Centre de Gestion du Bas-Rhin** à compter du **1er janvier 2016**.

Cette **adhésion** sera **restreinte aux missions** prévues dans le **socle indivisible de prestations** défini à l'**article 23** de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 :

- Secrétariat des commissions de réforme,
- Secrétariat des comités médicaux,
- Avis consultatif dans le cadre des procédures du recours administratif préalable,
- Assistance juridique statutaire,
- Assistance au recrutement et accompagnement des agents en mobilité,
- Assistance à la fiabilisation des comptes de droits en matière de retraite.

Dans les faits, seules les **deux premières missions** seront **assurées** par le **Centre de Gestion du Bas-Rhin**.

La direction départementale de la cohésion administrative, située à la Cité Administrative, n'assurera plus, de par la loi, le secrétariat de la commission de réforme et le secrétariat du comité médical.

Concours d'administrateurs territoriaux

Le décret n° **2015-1490** du **16 novembre 2015** fixant les **conditions d'accès** et les **modalités d'organisation** des concours pour le recrutement des **administrateurs territoriaux** a été publié au **Journal Officiel** du **18 novembre 2015**.

Les épreuves et les programmes des concours, ainsi que les modalités d'organisation, sont modifiés.

Bilan des adhésions aux mutuelles Mut'Est et MFP

Voici le **bilan des adhésions** au bout d'un **an de mise en œuvre** du nouveau dispositif :

Risque santé (Mut'Est)

5066 actifs adhérents (dont 267 à la garantie de base et 4882 à la garantie supérieure) et **2805 retraités** (dont 234 à la garantie de base et 2571 à la garantie supérieure).

L'ensemble des 2526 retraités qui étaient couverts précédemment par la Mut'Est continuent de l'être, alors que le nombre d'adhérents actifs diminue légèrement (5229 avant mise en œuvre du nouveau dispositif).

Risque prévoyance (MFP)

5155 adhérents actifs dont 4031 adhèrent à l'option 4 (invalidité).

A priori, beaucoup plus d'agents ont pris la garantie "invalidité". Avant la mise en œuvre du nouveau dispositif, seuls quelques 300 agents étaient adhérents à Mutex pour une telle garantie.

Avancement d'échelon

Le **5 novembre 2015**, l'Assemblée Nationale a voté, dans le cadre de l'examen du **projet de loi de finances pour 2016**, l'instauration des **rythmes d'avancement d'échelon uniques** dans les fonctions publiques **territoriale** et **hôpitalière**, à l'instar de ce qui est pratiqué actuellement dans la fonction publique d'Etat.

Cette nouvelle disposition - qui concrétise la **suppression de l'avancement d'échelon au minimum** dans la **fonction publique territoriale** - , à laquelle l'**UNSA** est **défavorable**, fera l'objet d'une concertation avec les organisations syndicales avant la **fin de cette année**.